



par
**Catherine Wihtol
de Wenden,**
CNRS (Ceri)

UN ESSAI DE TYPOLOGIE DES NOUVELLES MOBILITÉS

À l'échelle européenne aussi bien que mondiale, les nouvelles mobilités se caractérisent par leur extrême diversité : derrière chaque migrant se profile presque un type de migration différent. L'effondrement du bloc de l'Est, la fin des interdictions de sortie, la mondialisation... ont suscité de nouveaux facteurs d'attraction et des schémas migratoires qui ne correspondent plus à l'ancienne émigration de travail, ni aux liens traditionnels entre pays de départ et pays d'accueil.

Sous l'effet de la mondialisation, le paysage migratoire s'est profondément transformé depuis quelques années. La diversification des flux et des modes d'installation (ce que les démographes appellent "les stocks") est le maître mot des dynamiques en cours. Le nombre des nationalités concernées par la mobilité (plutôt que par la migration) augmente sans cesse. Les types de flux sont devenus plus variés. Cependant, de plus en plus de pays d'immigration sont confrontés à des mouvements de populations de même nature : regroupement familial, étudiants, travailleurs qualifiés et classes moyennes, exode des cerveaux, travailleurs temporaires, travailleurs frontaliers, demandeurs d'asile, sans-papiers issus parfois de ces catégories, sans compter les diverses formes d'installation dans la mobilité. Des réseaux nouveaux apparaissent, qui cherchent à déjouer le contrôle des flux et s'appuient sur des filières transnationales de nature économique, culturelle, politique, ethnique ou religieuse. D'anciens pays de départ deviennent des pays d'accueil, d'autres pays deviennent des zones de transit, plaques tournantes non seulement des migrations de voisinage, mais aussi des migrations à vocation d'installation dans d'autres pays.

Aucun continent n'échappe véritablement au phénomène de mondialisation des courants migratoires auquel on assiste actuellement, même si la majorité des habitants de la planète reste stable, faute de réseaux. Partout ou presque, la proximité apparaît plus grande grâce à des transports moins longs ou moins coûteux et à des échanges médiatiques (la réception des chaînes de télévision), culturels (le marché des vidéocassettes, entre autres) et économiques. La généralisation de la détention des passeports (qui n'était pas encore possible, il y a seulement quinze ans, dans nombre de pays du monde) a facilité cette envie d'ailleurs, bien que la migration ou même le voyage soient rendus plus difficiles

par la fermeture des frontières. On en arrive à cette contradiction qu'il est désormais possible de partir de chez soi (un droit reconnu depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948) sans qu'il soit possible d'entrer ailleurs, du fait notamment de la mise en place des visas. On est alors dans la situation inverse de celle que dénonçait Voltaire à la fin du XVIII^e siècle : *“On a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître ; le sens de cette loi est visiblement : ce pays est mauvais et si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte. Faites mieux : donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous, et aux étrangers d'y venir.”*⁽¹⁾ Cette réflexion, qui se traduisait par ce que A. Hirschmann a appelé “voter avec ses pieds”⁽²⁾, est exactement à l'inverse de la conception moderne des flux migratoires. L'interdiction de sortir s'est muée en une limitation d'entrée.

Si le droit de sortie est toujours interdit pour le plus grand nombre en Chine, à Cuba, en Corée du Nord, il est aussi convoité par les plus riches, qui ont une meilleure connaissance de la vie à l'étranger, et il est encouragé par beaucoup de pays du tiers-monde, dont les ressortissants peuvent sortir sans droit d'entrée. Parfois, les nouveaux candidats au voyage font des allers-retours permanents, partent pour ensuite mieux rester chez eux, trouvent dans la mobilité un mode de vie. De leur côté, les demandeurs d'asile fuient à la fois la pauvreté et des pays non démocratiques. La frontière hier étanche entre l'immigré et le sédentaire, entre le travailleur étranger et le réfugié, est devenue beaucoup plus floue. Qui sont les “nouveaux migrants” ? Où vont-ils et avec quelles motivations ? Peut-on dresser une typologie des mouvements de populations ? Y a-t-il une nouvelle donne de l'immigration avec la reprise économique en Europe et le “papy boom” dans tout l'Occident ?

LA NOUVELLE DONNE MIGRATOIRE

Sur les quelque 120 à 150 millions de personnes affectées par la mobilité, l'Europe n'est pas la seule concernée. Mais, malgré la suspension des flux migratoires de main-d'œuvre salariée survenue dans la plupart des pays européens en 1973 et 1974, la mobilité n'a nullement diminué. Rappelons qu'il y a tout juste vingt-cinq ans, après ce que l'on a appelé l'arrêt de l'immigration, la plupart des décideurs pensaient que l'ère des grandes migrations de masse vers l'Europe était révolue, que les immigrés rentreraient chez eux, que la main-d'œuvre nationale, frappée par le chômage, viendrait se substituer à

1)- Voir l'article “Égalité”, *Dictionnaire philosophique*, 1764.

2)- Albert O. Hirschmann, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organisations and States*, Harvard University Press, 1970.

Malgré la suspension des flux migratoires de main-d'œuvre salariée par les pays européens, la mobilité n'a pas diminué.

3)- Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber (Seuil, Paris, 1984).

ceux-ci et que l'heure était à la "*fin des immigrés*"(3) et aux politiques de retour, mises en œuvre en Allemagne, aux Pays-Bas et en France entre 1972 et 1977. Dix ans plus tard, avec la signature des accords de Schengen, conçus comme un laboratoire pour l'Europe, l'idée s'était répandue que l'espace européen serait caractérisé par une forte mobilité interne (en application du dispositif sur la liberté de circulation, d'installation et de travail qui définit, dans le traité de Maastricht, la citoyenneté européenne en son article 8), dépassant de loin la mobilité externe de part de d'autre des frontières extérieures de l'Union européenne. Le système des visas, la signature d'accords de réadmission (par lesquels les pays situés sur les frontières externes de l'Union s'engagent à reprendre chez eux les clandestins ayant transité par leur territoire), le "système d'information Schengen" (SIS) venaient consacrer ce verrouillage.

Aucune de ces prévisions ne s'est vérifiée, bien au contraire : la pression migratoire, sans être massive, s'est poursuivie en dépit de la fermeture des frontières, empruntant les voies du regroupement familial (déjà amorcé auparavant), de l'asile (dont le nombre de demandeurs, pour des causes largement indépendantes de ce dispositif sécuritaire, a explosé au cours des années quatre-vingt), de la clandestinité (à en juger par les multiples régularisations qui ont eu lieu pendant la période en Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en France, en Belgique), et de déplacements pendulaires se jouant parfois des frontières devenues, pour certains, une ressource. De fait, si la migration intra-européenne est inférieure à ce qui était escompté, la migration externe ne s'est pas tarie pour autant et la mobilité n'a nullement diminué. De nouveaux facteurs d'appel l'ont en effet accélérée : la demande sectorielle de main-d'œuvre (qualifiée et non qualifiée) et la pénurie, dans



certaines pays, de compétences et de talents (symbolisée par l'image désormais stéréotypée des informaticiens indiens).

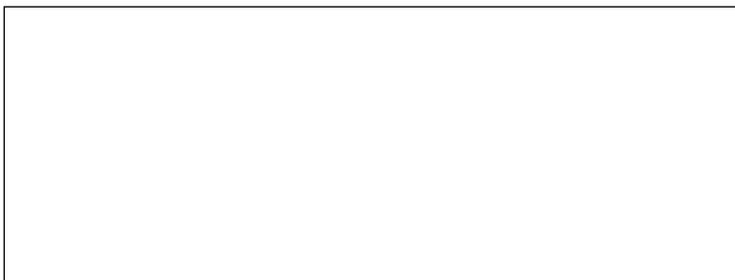
D'autres facteurs poussent au départ : la déstabilisation de régimes aussi pauvres que peu démocratiques, la croissance d'une population jeune et sans emploi, même si les naissances diminuent, les difficultés de logement, l'attraction mythifiée du mode de vie occidental, la condition des femmes, des enfants semi-abandonnés, des homosexuels... Aux travailleurs étrangers des années de croissance a succédé l'immigré installé, mais aussi le migrant pendulaire, le demandeur d'asile, les générations issues de l'immigration, le nouvel immigré issu des classes moyennes, tous ceux qui sont installés dans la circulation migratoire et dans une économie liée au voyage comme mode de vie. La mobilité dans tous ses états, en quelque sorte⁴⁾.

4)- Selon les termes de Jean-Didier Urbain. Cf. "Des mobilités dans tous leurs états", *Correspondances*, IRMC, n° 64-65, janvier-avril 2001, pp. 3-7.

UNE DIVERSIFICATION PARTOUT EN EUROPE

Si l'Europe de l'Ouest fait l'expérience de son niveau le plus élevé de mobilité internationale depuis la Seconde Guerre mondiale (plus d'un million par an au début des années quatre-vingt-dix, 700 000 en 1999, soit un taux de migration nette dans l'Union européenne de 2,2 % contre 3 % aux États-Unis et 6 % au Canada), le phénomène est moins nouveau par son ampleur que par les nouvelles formes de mobilité qu'il a induites au cours de la décennie :

- quant à la nature des flux : demandeurs d'asile, personnes déplacées, candidats au regroupement familial, migrations d'affaires, migrations ethniques, mouvements transfrontaliers, nomadisme saisonnier...
- quant à l'ampleur de l'immigration illégale (environ 500 000 personnes pénétreraient dans l'Union européenne chaque année, selon Europol), qui s'est traduite par un recours fréquent aux régularisations (1,8 million de personnes régularisées depuis 1974 dans les sept pays de l'Union européenne qui les ont pratiquées) ;
- quant aux profils des installés, qui évoluent à mesure de l'ancienneté des vagues migratoires.



Les migrants pauvres se dirigent vers d'autres pays du tiers-monde. producteurs et récepteurs des déplacements forcés, loin devant l'Europe.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, cette diversification est aussi à l'ordre du jour :

- la migration pendulaire, de circulation et de transit se double d'une immigration au long cours pour ceux qui viennent de plus loin et séjournent en Russie avant de se diriger plus à l'Ouest.
- Des migrations ethniques, comme celle des Finnois "de l'extérieur" ou des *Aussiedler* arrivés en Allemagne depuis la chute du Mur de Berlin, complètent cette vaste fresque, qui inclut aussi le désenchevêtrement des nationalités en Europe centrale (Turcs de Bulgarie vers la Turquie, Hongrois de Roumanie), sans parler des mouvements de populations liés à la crise yougoslave.

Partout, les réseaux transnationaux
sont une condition nécessaire à la mobilité
et se développent par-delà la fermeture
des frontières, ou se nourrissent,
légalement ou non, de celles-ci.

- La chute du Mur de Berlin a mis sur les routes de nouveaux types de migrants : frontaliers, saisonniers, pendulaires, migrants "de valise", hommes navettes, effectuant des allers-retours avec les pays d'origine. Mais le développement de ces migrations de transit, souvent réalisées à la faveur de la suppression des visas de court séjour dans ces régions (à l'exception de la Roumanie) favorise aussi celui de l'immigration irrégulière et du travail clandestin, voire mafieux (filières de prostitution), plus à l'est.

Enfin, en Europe du Sud, d'anciens pays de départ sont devenus des pays d'accueil (Italie, Espagne, Portugal, Grèce), où des niches d'emploi et des "zones grises" attirent les nouveaux venus. Aussi le nombre d'admissions légales annuelles en Europe est-il supérieur à celui des pays d'immigration traditionnels (États-Unis, Canada, Australie).

NOUVEAUX MIGRANTS, NOUVEAUX PROFILS

Quelques traits distinguent fortement les nouveaux flux des anciens. Tout d'abord, les "couples migratoires" hérités de l'histoire coloniale et de relations privilégiées entre pays de départ et pays d'accueil (France/Algérie, Allemagne/Turquie, Royaume-Uni/pays du Commonwealth) ont perdu de leur force, et l'on assiste à une diversification croissante des zones de départ, à destination de pays sans liens apparents avec les nouveaux venus. Ensuite, des formes de migrations nouvelles se profilent, assez éloignées de l'immigration de masse des "oiseaux de passage"⁽⁵⁾, travailleurs manuels et masculins, qui partaient avec l'idée du retour. Enfin et surtout, le facteur d'attraction (*pull*) est aujourd'hui beaucoup plus fort que le facteur d'expulsion (*push*) : c'est moins la pression démographique, d'ailleurs

5) - Selon les termes de Michael J. Piore. Cf. *Birds of Passage. Migrant Labor in Industrial Societies*, Cambridge University Press, 1979.

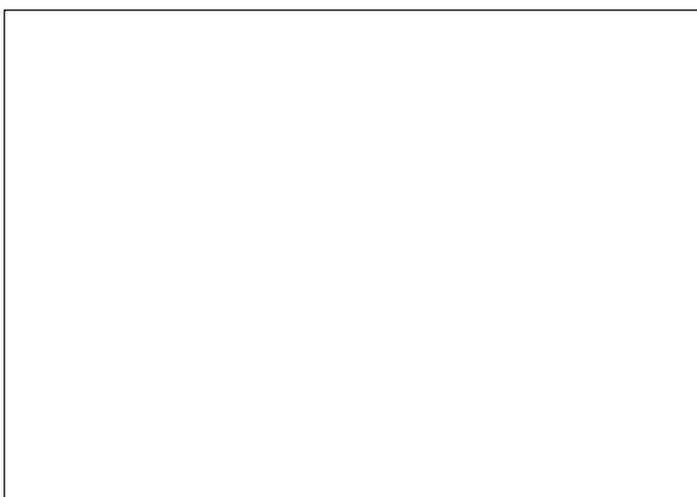
en baisse dans beaucoup de pays de départ, ajoutée à la pauvreté, qui crée la pression migratoire, mais plutôt l'imaginaire migratoire qui se nourrit de tous les bénéfices visibles, à la télévision ou sur les marchés locaux (électroménager, produits électroniques) de l'eldorado occidental ou de l'État providence.

Ceux qui partent sont rarement les plus pauvres ; ce sont plutôt les classes moyennes, les diplômés, les femmes isolées, les mineurs, attirés moins par des pays que par des métropoles économiques et culturelles du système monde. Les plus pauvres, surtout s'il s'agit de demandeurs d'asile ou de populations déplacées, se dirigent vers d'autres pays du tiers-monde, producteurs et récepteurs de ces déplacements forcés, loin devant l'Europe. Mais, partout, les réseaux transnationaux sont une condition nécessaire à la mobilité et se développent par-delà la fermeture des frontières ou se nourrissent, légalement ou non, de celles-ci. La mondialisation contribue à installer dans la mobilité des populations variées (cerveaux, diplômés tout autant que travailleurs saisonniers), tournées vers un mieux-être qui n'est plus seulement économique mais aussi social, culturel, politique, religieux, sexuel... Une économie liée au voyage anticipe cette mobilité revendiquée : paysans roumains qui migrent pour "faire une saison" en vendant des journaux de rues ⁽⁶⁾, préfigurant la libre-circulation intra-européenne à leur profit, Chinois de régions bien circonscrites qui entretiennent ou fabriquent des réseaux de départ et d'accueil, étudiants entre les deux rives de la Méditerranée. Parfois, l'Europe n'est qu'une destination provisoire, dans l'attente d'une seconde migration vers des pays plus riches et plus convoités (États-Unis, Canada).

Dans les grandes régions d'immigration d'Amérique et d'Asie, la mondialisation est liée au fait que l'ère des grandes migrations commence tout juste à émerger⁽⁷⁾. L'Asie et le Pacifique sont engagés depuis vingt ans dans un processus de migrations en chaîne difficilement contrôlable : exode rural, naissance d'une "industrie des migrations" à tra-

6)- Rose-Marie Lagrave et Dana Diminescu, "Faire une saison. Pour une anthropologie des migrations roumaines en France. Le cas du pays d'Oas", *Migrations Études*, n° 91, novembre-décembre 1999.

7)- Cf. les thèses sur l'âge de la migration développées par Stephen Castles et Mark Miller dans *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, Mac Millan, London, 1998, 336 p.



© "Kam Mendi is illegal".

Parfois, l'Europe n'est qu'une destination provisoire, dans l'attente d'une seconde migration vers des pays plus riches et plus convoités.

8)- Cf. *Projet de paix perpétuelle*, 1795.

9) Gérard-François Dumont, *Les migrations internationales. Les nouvelles logiques migratoires*, Sedes, Paris, 1995, 223 p.

vers l'organisation de réseaux, féminisation des migrations, migration de travailleurs contractuels, de qualifiés, d'étudiants, de réfugiés et de demandeurs d'asile vers des destinations variées (Moyen-Orient, États-Unis, Canada, Europe, Australie, Nouvelle-Zélande). D'autres régions du monde sont aussi touchées par cette mobilité généralisée : Amérique latine, Caraïbes, Afrique subsaharienne, Proche-Orient.

QUELLE TYPOLOGIE POUR CES MOUVEMENTS DE POPULATIONS ?

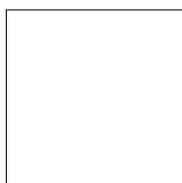
Dans le passé des migrations de population, quelques typologies ont déjà été proposées, à commencer par Emmanuel Kant⁽⁸⁾, qui distinguait entre "le droit de visite" et le "droit d'être admis au foyer domestique". Des géographes, des juristes, des démographes, des politologues s'y sont aussi essayés. Ainsi, dans son important essai de typologie des migrations, Gérard-François Dumont propose plusieurs clas-

ssements⁽⁹⁾. Une typologie spatiale en cinq types (allers, retours, allers-retours, réémigration, indéterminé – nomadisme ou vagabondage) peut aussi être déclinée en fonction des frontières, en quatre types (transfrontalière, internationale, régionale, intercontinentale – diasporas), construisant des systèmes migra-

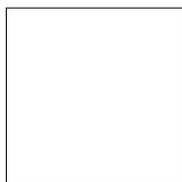
toires. Une typologie sociale et culturelle propose des modèles plus riches : selon le sexe, le statut matrimonial, l'âge, la qualification (ainsi la fuite des cerveaux), l'appartenance ethnique (comme les *Aussiedler*), religieuse (l'exode des juifs), ou les échanges de populations.

Une autre typologie peut être établie suivant les logiques migratoires : économiques (migrations entrepreneuriales, techniques, liées à l'environnement – souvent pour échapper à des catastrophes naturelles ou écologiques –, provoquées par des déséquilibres démographiques ou économiques), démographiques (migration familiale, de jeunes, de retraités), politiques (mouvements de réfugiés, migrations coloniales ou héritées de "couples migratoires", rapatriements). Une certitude : à la différence du XIX^e siècle, le vide n'attire plus, et les migrants proviennent de moins en moins de régions rurales et surpeuplées, et davantage de régions urbaines à la démographie en baisse.

Dans cet inventaire à la Prévert, la distinction fondamentale est sans doute celle qui différencie les "stocks" et les flux migratoires, les installés et les entrants. La typologie juridique est elle aussi importante, car elle a des retombées immédiates sur la vie quotidienne des migrants. En Europe, elle n'est pas loin de rappeler les populations



*Dans l'Union européenne,
la typologie juridique n'est pas loin
de rappeler la Rome antique,
avec des populations organisées
en une série de cercles concentriques
hiérarchisés en fonction du statut.*



de la Rome antique : au centre, les nationaux du pays, puis les ressortissants européens, puis les résidents non communautaires, puis les non-communautaires non résidents, puis les réfugiés, les demandeurs d'asile et les sans-papiers, le tout organisé en une série de cercles concentriques hiérarchisés en fonction du statut. D'autres variables, comme l'accès à la nationalité du pays d'accueil, la définition du statut de réfugié ou du regroupement familial, ou encore les règles de l'accès au travail peuvent modifier fortement la typologie d'un pays à l'autre. Mais la meilleure typologie est sans doute celle qui, loin d'être construite artificiellement autour de critères abstraits, a une valeur explicative utilisable pour le contexte que l'on étudie. À l'heure de la mondialisation, une typologie distinguant les formes, les facteurs et les objectifs de la mobilité est peut-être la plus pertinente. Mais il faut toujours se garder de s'enfermer dans des modèles trop restreints car il y a, *in fine*, autant de types de migrations que de migrants eux-mêmes... ★

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Commission des Communautés européennes, *Une politique communautaire en matière d'immigration* (rapport à l'initiative d'Antonio Vitorino), Bruxelles, novembre 2000, 33 p.

Dossier "La nouvelle donne de l'immigration en Europe", *Migrations Société*, vol. XIII, n° 74, pp. 31-136.

Gildas Simon et al., "Les nouvelles mobilités internationales", *Le journal du CNRS*, dossier "Un monde en migrations", n° 134, février 2001, pp. 12-20.

Catherine Wihtol de Wenden, *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Presses de Sciences-Po, Paris, 1999, 114 p.

.....
Dossier *Europe. Ouvertures à l'est*
N° 1230, mars-avril 2001

Dossier *Vers une politique migratoire européenne*
N° 1216, novembre-décembre 1998

Nasser Mansouri-Guilani, "Pour une nouvelle régulation des relations internationales"
Dossier *Migrants et solidarités Nord-Sud*, n° 1214, juillet-août 1998

Dossier *Citoyennetés sans frontières*, n° 1206, mars-avril 1997

Dossier *Réfugiés et demandeurs d'asile*, n° 1198-1199, mai-juin 1996

